

LES 19^{ème} REGISSANTS
(Crèche parentale « Maison des Lutins »)

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Ce rapport contient 15 pages)

LES 19^{ème} RUGISSANTS
--

Association Loi de 1901
Siège social : 8 allée Darius Milhaus – 75019 PARIS
Siren : 480 378 199

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES 19^{ème} RUGISSANTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC N° 2022-06 et son impact sur la présentation d'ensemble des comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les calculs et les hypothèses retenues pour évaluer le solde des subventions à recevoir au 31 décembre 2025.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et d'activité et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le délai de six mois prévu par la loi pour la décision d'approbation des comptes annuels n'a pas été respecté.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

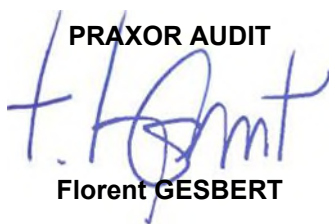
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 juillet 2026

Le Commissaire aux comptes

PRAXOR AUDIT

Florent GESBERT

Bilan association ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	536 440,17	513 532,14	22 908,03	26 809,18	- 3 901
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	5 279,25		5 279,25	5 217,85	61
TOTAL (II)	541 719,42	513 532,14	28 187,28	32 027,03	- 3 840
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 539,56		1 539,56	2 013,01	- 473
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	56 339,73		56 339,73	39 331,89	17 008
Charges constatées d'avance					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	6 701,70		6 701,70	22 913,17	- 16 211
TOTAL (III)	64 580,99		64 580,99	64 258,07	323
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	606 300,41	513 532,14	92 768,27	96 285,10	- 3 517

Bilan association (suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	50 000,00	50 000,00	
. Autres			
Report à nouveau	-37 357,76	-6 760,25	- 30 598
Excédent ou déficit de l'exercice	-27 731,14	-30 597,51	2 866
Situation nette (sous total)	-15 088,90	12 642,24	- 27 731
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	22 576,87	26 387,76	- 3 811
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	7 487,97	39 030,00	- 31 542
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 460,37	23 858,13	14 602
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	35 100,63	32 356,85	2 744
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		225,60	- 226
Autres dettes	11 719,30	814,52	10 905
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	85 280,30	57 255,10	28 025
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	92 768,27	96 285,10	- 3 517
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
Dons en nature restant à vendre			
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	750,00	1 200,00	- 450	-37,50
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	113 661,32	107 739,65	5 922	5,50
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	253 939,04	242 126,52	11 813	4,88
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	798,75	253,20	546	215,46
Total des produits d'exploitation (I)	369 149,11	351 319,37	17 830	5,08
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	102 771,61	110 032,99	- 7 261	-6,60
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 641,00	3 588,00	53	1,48
Salaires et traitements	208 441,65	198 139,46	10 302	5,20
Cotisations sociales	74 787,57	69 707,81	5 080	7,29
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 901,15	1 816,33	2 085	114,78
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	3 337,27	404,77	2 933	724,49
Total des charges d'exploitation (II)	396 880,25	383 689,36	13 191	3,44
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-27 731,14	-32 369,99	4 639	14,33
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés		5,37	- 5	-100
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)		5,37	- 5	-100
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)		5,37	- 5	-100
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-27 731,14	-32 364,62	4 633	14,32
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 767,11	- 1 767	-100
Total des produits exceptionnels (V)		1 767,11	- 1 767	-100
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		1 767,11	- 1 767	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	369 149,11	353 091,85	16 057	4,55
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	396 880,25	383 689,36	13 191	3,44
EXCEDENT OU DEFICIT	-27 731,14	-30 597,51	2 866	9,37
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

Annexes

Préambule

L'association a une activité de crèche parentale. C'est une association dont les gestionnaires et les membres sont les parents. Ils participent à la vie de la crèche, à l'accueil des enfants et aux tâches administratives, en appui de l'équipe professionnel salariée.

Les crèches parentales ont la volonté commune d'impliquer les parents au travers de modalités qui leur sont propres, selon les contextes. Ainsi, la participation des parents peut se repérer dans des activités pédagogiques : encadrement de la vie quotidienne, ateliers... ; dans des commissions : bricolage, courses, ménage, gestion, organisation, communication, fêtes... ; dans l'attention portée à l'implication des pères ; dans l'animation de la vie associative, de la politique petite enfance locale dont les parents sont acteurs.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 92 768,27 € et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -27 731,14 €, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Règles et méthodes comptables

Changement de réglementation comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général (PCG).

En coordination avec le règlement ANC n°2022-06, les comptes annuels ont également été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023, modifiant le règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation : à la date d'arrêté des comptes 2025, le Conseil d'Administration de l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la crèche à poursuivre son exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre sous réserve de changements liés au nouveau plan comptable,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Ce changement de plan comptable concerne la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Ce texte, applicable obligatoirement aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, a pour objet de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes, et constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article L. 123-17 du Code de commerce et des articles 831-3, 832-2/2 et 833-2/2 du PCG.

Conformément à l'article 831-3 du PCG, ce changement de réglementation, appliqué de manière prospective, est présenté comme un changement de méthode comptable n'ayant pas à être justifié, le nouveau référentiel s'imposant à l'entité (PCG art. 122-1).

Le règlement ANC n° 2022-06 entraîne notamment :

- Une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, complétés par certains éléments inscrits par nature en résultat exceptionnel (écritures comptables d'origine purement fiscale, changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, corrections d'erreurs) ;
- La suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation directe des remboursements de charges et refacturations en produits et charges courants ;
- La modification et la simplification du plan de comptes ;
- La modernisation et la réduction des modèles d'états financiers, ainsi que la réorganisation des informations à fournir en annexe.

L'association a analysé les conséquences de l'application du règlement ANC n° 2022-06 sur ses méthodes comptables, la présentation de ses états financiers ainsi que sur la classification de ses produits et charges.

Cette analyse montre que, compte tenu de la nature et du volume des opérations de l'association, l'application de ce règlement n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes annuels de l'exercice 2025. Les impacts se limitent à des modifications de présentation et de reclassement entre rubriques du compte de résultat (résultat d'exploitation, résultat financier, résultat exceptionnel) sans effet significatif sur les montants globaux.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Installations et agencements Matériel de bureau et informatique	De 5 à 10 ans De 3 à 5 ans
--	---

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Informations complémentaires pour donner une image fidèleRémunération des dirigeants

Les dirigeants de l'association sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur mandat.

Bénévolat

Le bénévolat n'a pas été évalué faute d'un système fiable de mesure.

Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite n'ont pas été évaluées compte tenu de l'âge moyen et de l'ancienneté de l'effectif. Le montant, s'il devait être provisionné, ne serait pas de nature à remettre en question significativement les comptes pris dans leur ensemble.

Incertitudes liées à la continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2025, la situation nette de l'association est négative. Elle s'élève à (15 089) €. Cela traduit la grande fragilité financière et les difficultés de trésorerie.

L'association a mis en place des actions de réduction de coûts et a engagé des discussions avec ses principaux financeurs, à savoir la CAF et la Ville de Paris, pour obtenir des financements exceptionnels.

La direction considère qu'à ce stade, la continuité de l'exploitation n'est pas compromise.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	513 902		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	22 538		
TOTAL	536 440		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	5 218		61
TOTAL	5 218		61
TOTAL GENERAL	541 658		61

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			513 902
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			22 538
TOTAL			536 440
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			5 279
TOTAL			5 279
TOTAL GENERAL			541 719

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	488 048	3 625		491 673
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	21 583	276		21 859
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	509 631	3 901		513 532
TOTAL GENERAL	509 631	3 901		513 532

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	3 625				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	276				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	3 901				
TOTAL GENERAL	3 901				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	5 279		5 279
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 540	1 540	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Subventions à recevoir	56 197	56 197	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	143	143	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	63 159	57 879	5 279
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	38 460	38 460		
Personnel et comptes rattachés	16 696	16 696		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 269	15 269		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Autres impôts et taxes	3 136	3 136		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	11 719	11 719		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	85 280	85 280		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 561
Dettes fiscales et sociales	23 334
TOTAL	26 895

Fonds propres et subventions d'investissement

	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)
Réserves pour projet de l'entité	50 000,00		50 000,00
Report à nouveau	-6 760,25	- 30 598	-37 357,76
Excédent ou déficit de l'exercice	-30 597,51	2 866	-27 731,14
Subventions d'investissement	26 387,76	- 3 811	22 576,87
13120000 Subv. Invest. Région	91 469,00	- 91 469	
13130000 Subv. Invest. Dpt	242 300,00	- 242 300	
13150000 Collectivites Publiques	176 846,28	- 146 631	30 215,00
13900000 Subv. inves. insc. au cpte result.	-484 227,52	476 589	-7 638,13

Prestations, subventions d'exploitation et concours publics

Nom	Montant en résultat N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
<u>PRESTATIONS</u>					
CAF Bonus Attractivité	18 430	12 901	5 529		
CAF Bonus Territoire	28 285	19 801	8 485		
Participations Fam. 0-4 ans	66 946	66 946			
<u>SUBVENTIONS</u>					
Ville de Paris	124 068	124 068			
CAF PSU	124 319	82 135	42 184		
CAF PSU n-1	-59	-59			
QP subv invest viree resultat	3 811	3 811			
Remboursements Uniformation	1 800	1 800			